Chers camarade

A l’occasion de l’hommage national du 70ème anniversaire de la Sécu, nous entendons à longueur de médias et jusque dans les conseils d’administrations de nos caisses que la Sécu a été fondée par Pierre Laroque.

Lorsque l’on évoque une loi on lui donne généralement le nom du ministre qui la promulgué je vous rappelle pour les plus mauvaises d’entre elles la loi MACRON, la loi JUPPE, même la loi Travail devient la loi El KHOMRI

Aurait-on l’audace d’attribuer la paternité de la loi VEIL au chef de cabinet qui a participé à sa mise en place ?

Et bien pour la sécurité sociale oui !

Lorsqu’on sait qui était Ambroise CROIZAT on comprend que plus que son nom c’est son histoire, son engagement et ses combats que la droite, le gouvernement socialiste et certains syndicats patronaux et ouvriers ont voulu occulté.

Ce sont les mêmes qui ont pour objectif de casser et de privatiser ce bien national qu’est notre Sécurité Sociale

Ambroise CROIZAT nait le 28 janvier 1901. Son père, Antoine, manœuvre à l’entreprise naissante des « Carbures Métalliques » vit alors comme un fils d’usine. 12 heures par jour pour 8 sous de l’heure. À peine le prix du pain. Ambroise grandit entre les fours et ceux qui rêvent d’espoir et de solidarité́.

C’est ainsi qu’il prendra le relais de son père. Installé à Lyon dès 1914, il s’engage dans l’action syndicale. Animateur des grèves de la métallurgie alpine, il adhère au Parti Communiste Français en 1920 et devient en 1927 secrétaire général de la Confédération Générale du Travail. Elu député́ de Paris sous le Front Populaire en 1936, il forge les grands acquis de mai, entre autres les congés payés, la semaine de 40 heures et la loi sur les conventions collectives dont il est l’auteur.

En 1939, l’orage de la seconde guerre mondiale approche. Arrêté́ le 7 octobre pour ses opinions communistes, il est incarcéré́ à la prison de la Santé. Fers aux pieds, il traverse quatorze prisons françaises avant de connaitre l’incarcération au bagne de Maison Carrée à Alger. Libéré́ en février 1943, il est nommé́ par la Confédération Générale du Travail clandestine à la commission consultative du Comité Français de Libération Nationale dirigé par le Général de Gaulle. Il y exerce la présidence de la Commission du Travail. Là, entre résistants, mûrissent les rêves du Conseil National de la Résistance et les inventions sociales de la Libération. La sécurité́ sociale, bien sûr, dont le postulat colore le programme du CNR du 15 mars 1944 : « Nous, combattants de l’ombre, exigeons la mise en place d’un plan complet de sécurité́ sociale visant à̀ assurer à tous les citoyens des moyens d’existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l’État ». Les mots reprennent point par point l’article 21 de la déclaration des droits de l’homme de 1793 qui, pour la première fois au monde, ouvrait le droit au travail et à la santé pour tous.

À la tête d’une commission de parlementaires, de médecins, Ambroise dessine dès l’été́ 1943 les premières moutures de ce qui allait devenir la Sécurité́ sociale. C’est ce travail collectif, mûri par deux années de réflexion, avec l’aide des services de François Billoux, ministre de la santé et de Pierre Laroque, haut fonctionnaire spécialiste des questions sociales, qui va aboutir à l’ordonnance d’octobre 1945, instituant la Sécurité́ sociale.

Un immense chantier commence le 13 novembre 1945 quand Ambroise Croizat est nommé́ au Ministère du Travail. 138 caisses de Sécurité́ sociale sont édifiées en six mois sous sa maîtrise d’œuvre et gérées par un peuple anonyme après le travail ou sur le temps des congés.

Quatre grands principes, fondements même de l’identité́ sociale française, feront la charpente de l’institution.

- L’Unicité́ : tous « les risques sociaux » (maladie, maternité́, vieillesse, accidents du travail...) sont regroupés dans une seule caisse.

- La solidarité́ : un système de répartition entre actifs et non actifs, financé par les richesses créées dans l’entreprise, est la pierre angulaire de l’édifice.

- L’Universalité́, sous tendue par l’idée de soigner toute la population et de suivre « dans sa santé, l’individu de sa naissance à son décès ».

- La Démocratie, c’est-à̀-dire la volonté́ de confier la gestion de l’institution aux bénéficiaires eux-mêmes.

Pierre Laroque lui-même déclarait en 1947 : « En quelques mois et malgré́ les oppositions, a été́ bâtie cette énorme structure [...] Il faut dire l’appui irremplaçable d’Ambroise Croizat. C’est son entière confiance manifestée aux hommes de terrain qui est à l’origine d’un succès aussi rapide. » Rappelons aussi combien le rapport de force de la Libération permit la naissance de celle que l’on va désormais appeler « la sécu.

Mais là ne s’arrête pas l’héritage de celui que l’on appelle déjà̀ le « Ministre des travailleurs ». Il laisse à l’agenda du siècle ses plus belles conquêtes : la généralisation des retraites, un système de prestations familiales unique au monde, les comités d’entreprise, la formation professionnelle, la médecine du travail, le statut des mineurs, des électriciens et gaziers, la prévention dans l’entreprise et la reconnaissance des maladies professionnelles, de multiples ajouts de dignité́ au Code du Travail, la caisse d’intempérie du bâtiment, la loi sur les heures supplémentaires ...etc.

En 1950, alors que la maladie le ronge, ses derniers mots à l’Assemblée nationale sont encore pour la Sécurité́ sociale : « Jamais nous ne tolérerons que soit mis en péril un seul des avantages de la Sécurité́ sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès ». Un cri pour que la Sécurité́ sociale ne soit pas une coquille vide livrée au privé, mais reste ce qu’il a toujours voulu qu’elle soit : un lieu de solidarité́, un rempart contre le rejet, la souffrance et l’exclusion.

Ambroise Croizat meurt à Paris le 10 février 1951. Ils étaient un million pour l’accompagner au Père Lachaise : le peuple de France, « celui qu’il avait aimé́ et à qui il avait donné́ le goût de la dignité́ » écrivait Jean-Pierre Chabrol.

Le meilleur hommage que nous pouvons rendre à Ambroise Croizat est de nous battre sans cesse partout pour que la Sécurité Sociale ne soit pas une coquille vide livrée au privé mais qu’elle reste ce que Croizat et le peuple de France ont voulu qu’elle soit : un vrai lieu de solidarités, un rempart au rejet, à la souffrance et à l’exclusion. Battons-nous pour que la Sécurité Sociale demeure intergénérationnelle, qu’elle soit financée sur le salaire socialisé, et pour que les administrateurs soient à nouveaux élus par les travailleurs.

Symboliquement nous allons renommer cette allée « Allée Ambroise Croizat » et ce en attendant que la municipalité de Pau rende justice à l’histoire et renomme par délibération cette allée.